

Image not found or type unknown



Droit pour prendre ses congés

Par **jambon**, le **20/01/2013** à **14:03**

bonjour. peut on m'imposer mes congés acquis depuis mai 2012 mon employeur veut que je prenne 15 jours au mois de janvier 2013 alors que je viens d'en prendre 12 de l'année dernière de plus il m'en a averti par tel merci d'avance pour une réponse

Par **amajuris**, le **20/01/2013** à **14:47**

bjr, en principe c'est l'employeur qui fixe les congés de ses salariés, il doit seulement vous permettre d'en prendre entre mai et octobre (période à vérifier. rncdt)

Par **jambon**, le **20/01/2013** à **15:00**

bonjour d'accord pour le principe de l'employeur qui fixe les congés mais là c'est les imposer par anticipation et je pense qu'il n'a pas le droit car moi je n'ai rien demandé merci